

Assemblée générale de l'AMIG du 30 octobre 2012

Salle Opéra 0-202

Début : 19h07

Fin : 20h30

Ordre du jour :

01. *Bienvenue et approbation de l'ordre du jour*
 02. *Approbation du procès verbal de l'AG du 1er novembre 2011*
 03. *Application du Règlement des Services Médicaux et lissage bihebdomadaire ;
définition de la stratégie future*
 04. *Retour de la clause du besoin (?)*
 05. *Rapport d'activités du comité*
 06. *Comptes 2011, budget 2013, cotisations 2013*
 07. *Élection des vérificateurs des comptes*
 08. *Décharge au comité*
 09. *Élection du comité*
 10. *Élection du Président*
 11. *Les membres de l'AMIG ont la parole*
 12. *Divers (MEDIfuture, ...)*
-

01. *Bienvenue et approbation de l'ordre du jour*

Le président souhaite la bienvenue aux membres et présente l'ordre du jour qui est approuvé.

02. *Approbation du procès verbal de l'AG du 1er novembre 2011*

Pas d'objection. Le procès verbal est approuvé.

03. *Application du Règlement des Services Médicaux et lissage bihebdomadaire ; définition de la stratégie future*

Rappel de la teneur du RSM

- I. Contrat à durée indéterminée
- II. Cahier des charges, plan de formation/carrière
- III. Déclaration à posteriori des heures supplémentaires
- IV. Heures supplémentaires et temps partiels
- V. Travail de nuit et temps de repos
- VI. Organisation du travail et des pauses, responsabilité du CDS
- VII. Clarification du droit des femmes enceintes
- VIII. Création d'une commission paritaire (litiges)
- IX. Revalorisation du service de piquet
- X. Autorité arbitrale (saisine de la CRCT)
- XI. Dérogation à la LTr ?

Rappel de ce qui s'est passé depuis 1 an

- La CCT a été convertie en dispositions réglementaires (RSM) adoptée par le Conseil d'Etat de Genève
- Un mécanisme paritaire « compétent » a été instauré
- Un accord conférant à la CRCT une compétence d'arbitrage a été signé
- *Une demande au SECO par les HUG avec l'appui de l'AMIG a été faite s'agissant de la dérogation à la LTr = NON*

Maintenant que faire ?

1. La position de l'AMIG reste inchangée
2. Soutien de la démarche des HUG vers le SECO (sans zèle)
3. Attente de l'intervention de l'OCIRT

Notre meilleur choix c'est d'attendre et de ne rien faire.

Si les HUG n'obtiennent pas leur dérogation, ils peuvent soit revenir complètement en arrière et refaire changer tous les contrats OU alors ils gardent à peu près tout sauf le lissage.

04. Retour de la clause du besoin (?)

Historique 2012

- 07.02 Introduction de la limitation d'admission des prestataires de soin.
Durée prévue 3 ans
- 01.05 1^{ère} reconduction et création de la commission quadripartite à Genève
- 12.08 L'AMIG quitte la commission Quadripartite
- 12.09 2^{ème} reconduction avec extension de la clause au domaine ambulatoire des hôpitaux et cliniques.
Les médecins de premier recours ne sont plus soumis à la clause
- 12.11 Fin de la clause

Depuis le refus du managed care par le peuple

1. Motion Gutzwiller Felix 12.3638 : Introduire la liberté de contracter
2. Motion Humbel Ruth 12.3600 : Réintroduire dans la LaMal la régulation du nombre des médecins (clause du besoin)

Le Conseiller fédéral Berset vient d'annoncer le retour de la clause du besoin pour avril 2013, pour une durée de 3 ans, vraisemblablement sous la même forme que précédemment (on attend le nouveau texte).

Proposition CDS et FMH (soutenue par ASMAC)

Exiger la pratique de 3 ans dans un hôpital ou un cabinet de formation reconnu en Suisse avant de pouvoir obtenir un droit de pratique.

Conseil de l'AMIG

Demandez vos droits de pratique si vous entendez vous installer durant les prochaines années !

Questions de l'Assemblée

- Une fois qu'on a un droit de pratique comment le garder ?
Auparavant il fallait demander un numéro de concordat et faire au moins une ordonnance remboursée par une caisse, ou autrement il fallait s'installer.
Maintenant il faut attendre de connaître le nouveau texte.
- Y a-t-il une différence de la clause du besoin entre généralistes et spécialistes ?
oui les pédiatres, généralistes, internistes sans FMH ne seraient pas touchés par la clause du besoin. A confirmer avec le nouveau texte.

Discussion

Les chiffres annoncés ne se basent sur rien de concret.

Il n'y a aucune planification sanitaire cantonale.

05. Rapport d'activités du comité

a) Réunions:

Durant l'année académique, nous avons tenu

- 1 assemblée générale
- 6 réunions de comité

b) Représentations externes :

- FMH : * Chambre médicale et assemblée des délégués (2x/an)
- ASMAC : * Comité central (2x/an)
- AMG : * Réunions périodiques (1x/mois - siège vacant depuis fin sept. 2009)
- Département de l'Economie et de la Santé (DES) :
 - * Commission quadripartite (réintégration 2010 et fin 2011)

c) Représentations internes (HUG, Faculté de médecine)

- ◆ Rencontres avec la Direction (DG et DRH)
- ◆ Rencontres syndicales
- ◆ CHARM (coordination hospitalière des associations représentant les médecins):
Directeur Médical, Chefs de Service, AMAHUG, AMIG (1x/mois)
- ◆ Conseil de Faculté (= conseil participatif), siège vacant
- ◆ Représentation CER (commissions de nominations professorales)
- ◆ Commissions paritaires (RSM)
- ◆ Commission Santé et Sécurité
- ◆ Réunions avec le service de santé du personnel

d) Activités diverses

- ◆ Entretiens réguliers avec les avocats de l'AMIG
- ◆ Traitement des demandes individuelles (dont soutien et conseils en cas de difficultés professionnelles, aide et explications concernant la clause du besoin)

En conclusion, le comité a été très actif, soit :

- Selon le mandat délivré par l'AG : RSM
- Présence au sein des commissions des HUG
- Présence régulière au comité directeur de l'ASMAC Suisse et à la FMH
- Conseils et protection juridique
- Prochains défis :
 1. Assurer le renouvellement du comité
 2. Application RSM aux HUG
 3. Formation post graduée et carrière
 4. Autres objectifs

06. Comptes 2011, budget 2013, cotisations 2013

a) Bilan et comptes du 01.01.2011 au 31.12.2011

Compte d'exploitation du 01.01.2011 au 31.12.2011

| Produits | | Charges | |
|---------------------|------------------|--------------------------------|------------------|
| Cotisations membres | 61'849.50 | Charges personnel | |
| Produits financiers | 2'329.10 | Avocat | 17'347.85 |
| | | Secrétaire | 840.00 |
| | | Loyer | 12'000.00 |
| | | Charges financières | 629.71 |
| | | Charges administratives | 4'304.00 |
| | | Policlinique LSN | 2'500.00 |
| | | Impôts | 1'242.85 |
| | | Charges informatiques | 9'829.00 |
| | | Frais divers | 174.95 |
| | | Amortissement | 662.00 |
| | | Charges titres | 7'864.75 |
| | | Bénéfice | 6'783.49 |
| Total | 64'178.60 | Total | 64'178.60 |

Bilan au 31.12.2011

| Actifs | | Passifs | |
|---------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| Liquidités | | Fonds propres | |
| Banque UBS c/courant | 125'750.36 | Capital | 456'743.75 |
| Banque UBS c/épargne | 100'236.39 | | |
| Fonds de placement | | | |
| Titres | 229'435.00 | | |
| Matériel | | | |
| Ordinateurs & Mobilier | 1'322.00 | | |
| Total | 456'743.75 | Total | 456'743.75 |

b) Rapport des vérificateurs des comptes

En l'absence de la vérificatrice aux comptes Edith Brandao-Farinelli, seule la 2^{ème} vérificatrice aux comptes 2011 Natacha Premand, a contrôlé les comptes et a approuvé les comptes présentés ; elle propose de donner décharge au Comité. Elle est remerciée pour son travail.

Vote :

Les comptes sont approuvés par l'Assemblée générale.

c) Comptes provisoires du 01.01.2012 au 30.09.2012

Compte d'exploitation provisoire arrêté au 30.09.12

| Produits | | Charges | |
|------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|
| Cotisations encaissées | 65'219.30 | Frais généraux | |
| | | Loyer | 9'000.00 |
| | | Avocats | 11'431.20 |
| | | Frais. Comité | 2'091.20 |
| | | Frais informatique | |
| | | Impôts | 1'232.80 |
| | | Scrétariat | 420.00 |
| | | Bénéfice net d'exploitation | 41'044.10 |
| Total | 65'219.30 | Total | 65'219.30 |

Bilan provisoire au 30.09.12

| Actifs | | Passifs | |
|------------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| Caisse | 0.00 | Capital | 470'093.90 |
| Banque c/courant | 166'794.00 | Bénéfice net provisoire | 41'044.10 |
| Banque c/épargne | 99'852.00 | | |
| Fonds de placement | 243'170.00 | | |
| Ordinateurs & Mobilier | 1'322.00 | | |
| Total | 511'138.00 | Total | 511'138.00 |

d) **Budget 2013 et cotisations 2013**

Les cotisations restent à 70.-

| | Budget 2013 | Budget 2012 | Budget 2011 |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| RECETTES | 65'000.00 | 70'000.00 | 70'000.00 |
| Cotisations membres | (coti 70 frs) | (coti 70 frs) | (coti 70 frs) |
| DEPENSES | | | |
| Maintenance info | 1'000.00 | 1'000.00 | 1'000.00 |
| Mobilier/Matériel info | 1'000.00 | 1'000.00 | 1'000.00 |
| Personnel | 1'000.00 | 1'500.00 | 3'000.00 |
| Loyer | 12'000.00 | 12'000.00 | 12'000.00 |
| Location salles | 0.00 | 0.00 | 1'000.00 |
| Fournitures de bureau | 500.00 | 500.00 | 0.00 |
| Affranchissements | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Imprimerie | 0.00 | 500.00 | 2'000.00 |
| Amortissements | 1'000.00 | 1'000.00 | 1'000.00 |
| Impôts | 2'500.00 | 2'000.00 | 2'000.00 |
| Avocats | 25'000.00 | 30'000.00 | 50'000.00 |
| Frais Comité + internet | 15'000.00 | 12'000.00 | 8'000.00 |
| Fête de l'AMIG | 1'000.00 | 1'000.00 | 3'000.00 |
| Total dépenses | 60'000.00 | 62'500.00 | 84'000.00 |

Au vu des résultats actuels de nos comptes, il est proposé de modifier nos cotisations (actuellement de Sfr 70.-).

Au vote :

2 personnes sont pour les mettre à Sfr 50.-

9 personnes sont pour les mettre à Sfr 60.-

5 personnes sont pour les mettre à Sfr 70.-

0 personnes sont pour les mettre à Sfr 80.-

A la majorité, les nouvelles cotisations se monteront désormais à Sfr 60.00

Il faudra en informer l'ASMAC.

En cas de projets importants, on pourra utiliser nos réserves.

07. Élection des vérificateurs des comptes

Madame Natacha Premand (psychiatrie) ne se représente pas à ce poste car elle souhaite se présenter au comité.

Maude Camp-Wachsmuth et Gilles Eperon proposent pour vérifier les comptes 2012.

Ils sont élus à l'unanimité avec remerciements.

08. Décharge au comité

Décharge est donnée au comité sortant pour son activité durant l'année écoulée.

Comité sortant :

- **Président:** Yannick Mercier (anesthésie)
- **Vice-président:** Alain-Stéphane Eichenberger (anesthésie),
- **Trésorière :** Tatiana Roiron (Informatique médicale)

- **Membres:** Laetitia Ribordy (Gynéco), Anne-Laure Germond-Goncerut (Anesthésie), Isabelle Eperon (Gynéco), Thomas Agoritsas (Med int), Hervé Spechbach (Med int), Denis Rentsch (Psy), Guillaume Favre (Psy), Christophe Marti (Med int), Sandrine Kranck (anesthésie), Yan Beauverd (Med int) et Alexis Zawodnik (pharmaco)
- **Webmaster:** Jérôme Goncerut (Anesthésie)
- **Secrétariat:** Nathalie Pozzi

Remerciements aux partants:

Sandrine Kranck (anesthésie) avec 1 année de comité

Denis Rentsch (Psy), un merci tout particulier pour son endurance exceptionnelle avec 16 années de comité !

Yannick Mercier (anesthésie)

09. Élection du comité

Se représentent:

Laetitia Ribordy (Gynéco)

Guillaume Favre (Psy)

Thomas Agoritsas (Med int) – avec dérogation géographique

Hervé Spechbach (Med int)

Tatiana Roiron (Info médicale)

Alexis Zawodnik (pharmaco)

Alain-Stéphane Eichenberger (Anesth)

Christophe Marti (Med int)

Anne-Laure Germond-Goncerut (Anesthésie)

Isabelle Eperon (Gynéco)

Yan Beauverd (Med int)

Jérôme Goncerut (Anesthésie)

Nouveaux candidats:

5 nouvelles personnes se présentent :

Ebrahim Khabiri (chir C-vasc)

Sylvain De Lucia (SMPR)

Delphine Arni (ped)

Natacha Premand (psychiatrie)

Andrea Rudaz

Vote :

Le nouveau comité est élu à l'unanimité.

Bravo et merci pour leur futur engagement !

Discussion

Il est agréable de travailler dans ce comité.

C'est extrêmement précieux d'avoir autant de diversité

L'investissement peut aussi être limité.

Notre politique : les gens font ce qu'ils ont envie de faire.

Mais il y a aucune règle : on n'intervient pas dans son propre département.

Tous les membres sont les bienvenus aux séances du comité mais sans droit de vote, merci de s'annoncer par mail au préalable.

09.bis Élection de la secrétaire

Le comité propose de reconduire Nathalie Pozzi (hors HUG) dans sa fonction de Secrétaire (pv et comptes).

Vote : Oui par applaudissements

10. Élection du Président

Départ de notre président actuel Yannick Mercier pour des raisons géographiques.

Mots du président sortant

J'ai eu beaucoup de plaisir durant ma présidence, car j'ai croisé des gens de différents horizons. Ce n'était pas toujours facile, même un peu dur.

Je regrette seulement de n'avoir pas pu faire autre chose que de travailler sur les conditions de travail, c'était un gros dossier. Mais la médecine à papa a vécu.

Je regrette de n'avoir pas pu amener plus d'idées.

J'espère que la prochaine équipe aura autant de plaisir que j'en ai eu.

En tant que président, on peut s'exprimer sur toutes les informations qu'on a eues, mais sans utiliser des informations qu'on aurait eues directement dans son service de travail.

Remerciements

Le président sortant est chaleureusement remercié pour son excellent travail et son immense disponibilité.

Tout le comité a pu apprécier son brio, son tact et la façon vraiment admirable dont il a mené les négociations.

C'était vraiment très agréable de travailler avec lui.

Candidature

Nous avons un candidat, membre du comité depuis une année, en la personne de Alexis Zawodnik (pharmaco).

Ce dernier a un esprit frais, il n'a pas été « corrompu » par ce qui a été fait auparavant. C'est une très bonne candidature d'un homme très sympathique qui devra être bien encadré par des membres du comité plus expérimentés. De même, le président sortant pourra soutenir le nouveau président jusqu'à son départ en février, puis par la suite par mail si nécessaire. La fonction de président n'est pas très compliquée et le mémorandum que le président sortant a rédigé est fort intéressant, complet et utile.

Présentation du candidat

Alexis Zawodnik est très content de découvrir l'AMIG depuis 1 année.

Il souhaite poursuivre dans la même direction et maintenir de bonnes relations avec la direction.

Il aimerait également améliorer au mieux nos conditions de travail et désire que l'AMIG ait une meilleure visibilité.

Il compte sur les seniors du comité pour le seconder et est très content du beau comité qui a été recruté, qui est très varié.

Au vote

Avec 2 abstentions, 0 voix contre et 21 voix pour

Monsieur Alexis Zawodnik (pharmaco) est élu à la présidence de l'AMIG.

11. Les membres de l'AMIG ont la parole

Quelle stratégie, quels objectifs pour l'année prochaine ?

Il faudrait insister sur la clause du besoin.

Ce serait important de trouver la possibilité d'avoir plus de visibilité.

Comment obtenir des chiffres fiables ? Peut-on envisager de faire nous-mêmes des démarches pour les obtenir, avec le soutien de notre avocat ? Quel système proposé ?

Avis juridique

Peut-être faut-il d'abord essayer de savoir ce que les membres veulent (par ex. où, comment, quand peut-on s'installer ?)

12. Divers

Affaire Winkelried (suite et fin)

Procédure aux Prud'hommes de deux anciens membres de l'AMIG pour le non paiement de leurs heures supplémentaires.

1^{ère} procédure gagnée : HUG condamnés à verser Sfr 30'000.-. Recours des HUG qu'ils ont perdu également. Les HUG ont été jusqu'au Tribunal Fédéral, mais ils ont encore perdus.

Le succès de Winkelried a été difficile malheureusement avec peu d'impact.

L'idée de Winkelried était de faire une brèche, une jurisprudence.

Mais peu de monde s'est montré intéressé dans cette démarche.

Il n'y a pas eu de médiatisation de ce dossier.

MEDIfuture

L'ASMAC Suisse organise le 10 novembre 2012 à Lausanne des conférences gratuites.

Nombres de membres présents : 23

Membres excusés : Doris Zuercher, Nadia Lahlaïdi

Merci à tous!

Le Président sortant

Le nouveau Président

La secrétaire

Yannick Mercier

Alexis Zawodnik

Nathalie Pozzi

Novembre 2013